

Diffusion :

Maire / Adjoints / Délégués  
Conseillers Municipaux  
(envoi par mail)  
D.G.S / Directrice Cabinet  
Centre Technique Municipal  
La Tribune / Le Dauphiné  
Affichage interne / Minutier  
C.C.M (par mail après le CM)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019 à 18 H 00**

-----

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Noël, Peverelli, Saez, Tolfo.

Excusé(s) : MM Butot, Darcourt, Dolard, Fabre, Monge (pouvoir à Delhomme), Roche, Schmitt, Segueni (pouvoir à Peverelli).

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mme Tolfo.

-----

Préambule :

- Projection powerpoint.
- Décisions municipales.
- Désignation du secrétaire de séance.
- Retour sur le séisme du 11 novembre.

**O PEVERELLI** présente un diaporama sur le séisme du 11 novembre et ses conséquences sur la Ville et ses habitants (cf diaporama joint).

## **I - Finances**

### 1 - Dispositions d'Ordre Budgétaire et Comptable - Exercice 2019/2020

#### **P. DIATTA**

Indique que comme chaque année, lors du dernier Conseil Municipal, et dans l'attente du vote des budgets de l'année N+1, il est nécessaire d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2017.

**Délibérations votée à l'unanimité**

## 2 - Décisions Modificatives - Budgets Principal, Eau, Assainissement

### **P. DIATTA**

Présente les projets de décisions modificatives.

### **O. PEVERELLI**

Relève que nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Région Auvergne Rhône Alpes concernant une aide pour la commune. J'espère que lors du vote de son BP la semaine prochaine, une décision sera prise. J'ai confiance et j'espère que notre message sera entendu. J'ai confiance car la situation du Teil est très critique. Quand je vois que les communes et les autres collectivités nous aident, j'espère que la région fera pareil à hauteur de son budget.

### **Délibérations votées à l'unanimité**

## 3 - DSIL 2019 (Etat) et Pass Territoires 2020 (Département de l'Ardèche) - Futur Groupe Scolaire - Travaux

### **P. DIATTA**

Propose que dans le cadre du projet de construction du futur Groupe Scolaire, il soit sollicité les services de la Préfecture pour l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 à hauteur de 1 200 000€ (27%).

Par ailleurs, il est également proposé de solliciter le Département de l'Ardèche, pour ce même groupe scolaire, à hauteur de 300 000 € (5,6 %) au titre d'une 4<sup>ème</sup> tranche de subvention Pass Territoires.

L'obtention de ces deux subventions porterait le montant total d'aides publiques à 3 271 453 € (74%) sur un montant d'opération de 4 432 210 €.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

## 4 - Attribution de compensation définitive Ardèche Rhône Coiron

### **B. NOEL**

Rappelle que par délibération du 16 octobre 2019, le Conseil Municipal a approuvé le Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T) pour l'année 2019.

Le Conseil Communautaire dans sa session du 4 novembre 2019 a de son côté approuvé, à l'unanimité, le montant définitif des attributions de compensations communales au titre de l'année 2019.

Le Conseil Municipal a désormais à se prononcer sur l'approbation du montant définitif de l'attribution de compensation 2019 à la Commune, soit 1 178 270,15 €.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

## 5 - Questions Financières Diverses

### **P. DIATTA**

Présente les propositions de subventions et remboursements de frais à prendre dans le cadre des questions financières diverses.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

## **II - Urbanisme et Travaux**

### 1 - Acquisition d'un bien immobilier situé 2 impasse Chamontin (BH N°59)

#### **O. PEVERELLI**

Explique que le programme de pôle de service culturel et social, prévu sur la place Pierre Sémard, prévoit la démolition de l'actuelle maison des associations à brève échéance, il était devenu nécessaire de trouver un lieu de substitution.

Aussi, par arrêté du 3 octobre 2019, il a été décidé d'acquérir par la préemption un bien immobilier situé 2 impasse Chamontin, au prix de 100 000 €. Cette acquisition permet de relocaliser, à proximité immédiate du centre-ville, la maison des associations dans de bonnes conditions.

Compte tenu de l'enjeu pour les associations de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer l'acquisition de ce bien.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

### 2 - Acquisitions quartier Laparel

#### **B. NOEL**

Rappelle que la procédure d'enquête publique conduite sur le projet de parking, situé quartier Laparel, Madame le Préfet de l'Ardèche vient de notifier à la Commune l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de cet aménagement.

Par ailleurs, les négociations amiables sur le foncier se sont poursuivies et ont abouti sur des promesses de vente pour les deux dernières parcelles, permettant à la Commune de disposer de l'ensemble du foncier nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition :

- terrain ROUX / GIRARD au prix de 21 000 € - parcelles BC n° 139 et n°140 (524 m<sup>2</sup>),
- terrain VAISSEAUX au prix de 18 000 € - parcelle BC n°137 (447 m<sup>2</sup>).

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

### 3 - Acquisition Maison - 16 avenue du Pont

#### **B. NOEL**

Informe que par arrêté du 10 octobre 2018, le Maire de la Commune a décidé de préempter sur un bien immobilier situé 16 avenue du Pont au prix de 125 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer cette acquisition.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **III - Séisme du 11 novembre**

#### 1 - Conventions à intervenir avec l'Etat et les hébergeurs dans le cadre de la mise en œuvre du fonds FARU

#### **O. PEVERELLI**

Précise que depuis le 11 novembre, la Commune a été amenée à reloger en urgence plus de 200 foyers (soit près de 700 personnes) dans des hôtels, des campings, des gîtes ou des appartements. Les frais d'hébergement engagés par la Commune seront couverts à 100% par l'Etat dans le cadre du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU).

Pour cela, il est nécessaire pour la commune de conventionner d'une part avec les hébergeurs afin de fixer les conditions de la prestation, et d'autre, avec l'Etat afin de prévoir les modalités de remboursement.

#### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### 2 - Convention à intervenir avec l'association Mécèn'Ardèche pour la collecte de dons en faveur de la Commune de Le Teil

#### **O. PEVERELLI**

Explique que Mécèn'Ardèche est un fonds de dotation créé à l'initiative d'entreprises ayant tout ou partie de leur activité en Ardèche ou entretenant un lien fort avec l'Ardèche. L'objet de Mécèn'Ardèche est de financer des projets d'intérêt général, innovants ou porteurs d'image pour l'Ardèche. Ce fonds de dotation territorial est administré par les entreprises qui le composent

La ville de Le Teil a sollicité Mécèn'Ardèche afin de mettre en place une campagne de mécénat pour aider à reconstruire ses équipements et infrastructures publics : écoles, églises, voiries, ... Cette campagne permet aux donateurs de bénéficier de déduction d'impôts à hauteur de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises et associations soumises à l'impôt sur les sociétés.

Il est proposé de conventionner avec Mécèn'Ardèche afin de fixer les modalités de ce partenariat. Cette dernière est établie dans le respect des dispositions fiscales relatives au mécénat et notamment de l'article 238 bis du Code général des impôts.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

3 - Conventions de mandat à intervenir avec le SDEA pour la réparation de biens immobilier de la commune suite au séisme du 11 novembre.

#### **M. FAISSE**

Confirme que la Commune a subi des dégâts importants sur son patrimoine immobilier suite au séisme du 11 novembre. Il s'agit notamment des trois écoles de Mélas, Frayol et du Centre, des deux Eglises, de la Mairie et de l'Hôtel des impôts.

Face à la nécessité de prendre en charge rapidement les travaux sur ces édifices, il est proposé au Conseil Municipal de confier les travaux des écoles de Mélas et du centre, ainsi que de l'hôtel des impôts au SDEA dans le cadre de conventions de mandat.

### **Délibérations adoptées à l'unanimité**

#### **IV - Divers**

1 - Transfert de la compétence facultative Éclairage Public au SDE 07

#### **G. GRIFFE**

Indique : la commune est déjà membre du SDE 07. Cette adhésion implique notamment le transfert audit syndicat des compétences obligatoires telles que la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, le contrôle du bon accomplissement des missions de service public et du contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité, la représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les exploitants, ou encore les missions de conciliation en vue du règlement de différents relatifs à la fourniture d'électricité de derniers recours.

L'article 4 des statuts du SDE 07 dispose que sur leur demande et après décisions concordantes de leurs assemblées délibérantes, le syndicat peut exercer en lieu et place d'un de ses membres la compétence facultative Éclairage Public.

Lorsque le transfert de la compétence Éclairage Public est acté, le SDE 07 assure, pour les collectivités adhérant à cette compétence, la gestion et l'entretien des installations d'éclairage public ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs et de rénovation desdites installations.

Le transfert de compétence facultative entraînera de plein droit la mise à disposition au SDE 07 des biens meubles et immeubles utilisés par la commune, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de la compétence Éclairage Public au SDE 07.

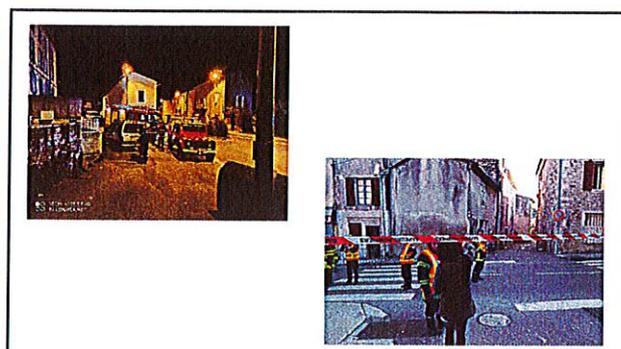
**Délibération adoptée à l'unanimité**

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures**

\* \*  
\*

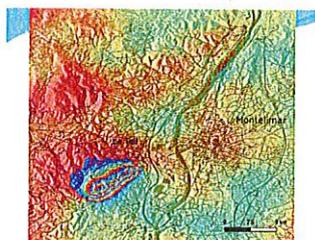


1



4

Le 11 novembre 2019 à 11h52 : Tremblement de terre d'une intensité de 5,4 sur 9



2

La mise en place de cellules opérationnelles

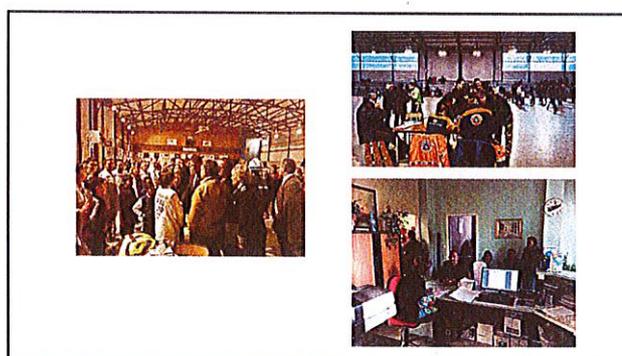
- Ouverture des gymnases dès l'après-midi : accueil de 300 personnes
- Pôle arrêtés et accueil Mairie organisé de 7h à 19h tous les jours : Plus de 4000 personnes ont été reçues en mairie.
- Pôle accompagnement des sinistrés (logement, aides sociale, CCAS)  
1400 personnes reçues par le guichet unique  
230 familles sinistrées ont été accompagnées par la cellule logement  
Actuellement 132 foyers sinistrés sont logés par la cellule  
De nombreuses familles ont été relogées par leur propres moyens.  
Orientation des sinistrés en cours vers de l'hébergement semi-urgent
- Pôle solidarités  
Rassemble toutes les associations caritatives toilaises : Arc en ciel, Secours populaire, Croix Rouge, Secours Catholique.
- Cellule psychologique : 437 personnes ont été prises en charge

5

La mobilisation de tous les services dès les premières heures

- Dès le 11 novembre, mise en place d'un poste de Commandement opérationnel interservices sous l'autorité préfectorale et du Maire dans les locaux de la mairie du Teill
- 2131 pompiers mobilisés jusqu'au 29 novembre
- Entre 50 et 110 gendarmes engagés depuis le début. En moyenne 70 gendarmes par jour présents sur la commune.
- La totalité des agents municipaux mobilisée dès le premier jour. Plus de 1000 heures supplémentaires depuis le 11 novembre
- Une équipe d'au moins 10 élus par jour mobilisés en mairie ou sur le terrain pour accompagner les sinistrés
- Arrêté catastrophe naturelle publié au journal officiel le 23 novembre

3



6

## Bilan sur les bâtiments privés du Teil

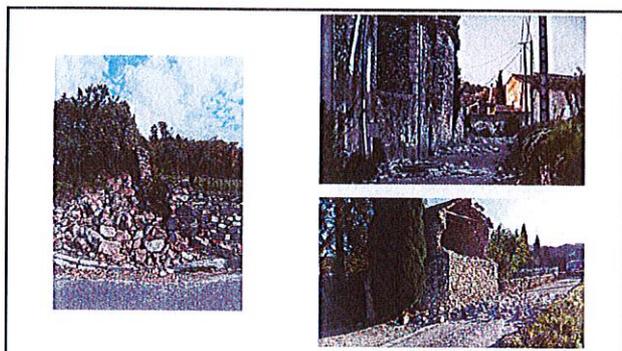
- 2600 personnes ont déclaré un sinistre
- 1730 interventions réalisées : cheminées, renforcements de bâtiments...
- 1726 diagnostics pour le Teil
  - 975 verts
  - 408 jaunes
  - 343 rouges
  - 14 noirs
- 765 arrêtés de mise en péril ont été pris à ce jour. Expertises mandatées par la mairie et les pompiers

7

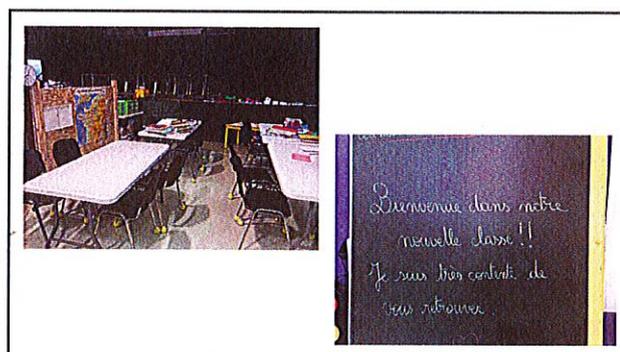
## Priorité : la scolarisation des enfants

- 3 écoles élémentaires fortement touchées. Des solutions provisoires ont été trouvées pour les scolariser au plus tôt : ouverture de la salle Paul Avon, gymnase de Frayol...
- Grâce au travail commun des services municipaux, de l'éducation nationale, des parents d'élèves...
- Mélas : les élèves sont en partie dans des algécos, une partie de l'école est très fortement touchée, de lourds travaux devront être programmés dans les mois à venir.
- Frayol : les élèves ne réintégreront pas leur école. Pour l'instant, certains sont encore en gymnase (une centaine) et d'autres sont dans des salles aménagées dans une autre partie de l'école qui n'a pas été touchée (continé...). C'est pour cette école que des algécos sont commandés.
- Centre : l'école a été très touchée et des travaux seront programmés l'été prochain. Les élèves, après avoir passé plusieurs jours dans la salle des fêtes Paul Avon, ont réintégré leur école avec des travaux d'été. Une aile de l'école n'est plus accessible.
- 3 écoles maternelles : moins touchées que les écoles élémentaires. Les élèves ont pu retrouver leur école dès le lundi 18 novembre.
- Collège Charmonin : idem
- Lycée Xavier Mallet, les élèves sont à Montélimar (LAR et Catalin) et Pierrelatte. Des solutions viennent d'être trouvées avec la région et les services de l'éducation nationale.
- Tous les établissements privés sont à Viviers. Des solutions sont en cours aussi sur un terrain de l'intercommunalité.

10



8



11

## Bilan financier

- 50 millions d'euros de dégâts sur les bâtiments privés de la commune
- Entre 5 et 7 millions d'euros sur les équipements publics : Eglise du centre, Eglise de Mélas, Ecole du centre, Ecole de Mélas, Ecole de Frayol, Hôtel de ville, Centre des impôts, communauté de communes, Cimetières, Voiries diverses...



9

## Création d'un collectif des sinistrés

- Un collectif de sinistré s'est organisé
- Une rencontre a eu lieu hier soir pour s'entendre sur la gouvernance et les objectifs du collectif
- Les informations seront publiées au plus tôt pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de le rejoindre

12

## Solidarité - Dons

- Des dons affluent de toute la France
- A ce jour 600 000€ de promesses de dons que ce soit par la biais de Mecen'Ardèche, du CCAS ou à la Mairie (particuliers, entreprises ou associations, collectivités territoriales)
- Beaucoup de dons matériels au Pôle solidarité

→ Ils seront reversés pour accompagner les sinistrés et serviront aussi à la reconstruction de la commune.

13

## I – Finances

- 1 - Dispositions d'Ordre Budgétaire et Comptable – Exercice 2019/2020 (P. Diatta)
- 2 - Décisions Modificatives – Budgets Principal, Eau, Assainissement (P Diatta)
- 3 - DSHL 2019 (Etat) et Pass Territoires 2020 (Département de l'Ardèche) – Futur Groupe Scolaire – Travaux (P Diatta)
- 4 - Attribution de compensation définitive Ardèche Rhône Coiron (B Noël)
- 5 - Questions Financières Diverses (P Diatta)

16

Rendez-vous ce dimanche pour une nouvelle journée de solidarités



14

## II - Urbanisme et Travaux

- 1 - Acquisition parcelle BH N°59, 2 impasse Chamontin (B Noël)
- 2 - Acquisitions parcelles N°137, 139, et 140, Quartier Laparel (B Noël)
- 3 - Acquisition parcelle N°17, 16 avenue du Pont (B Noël)

17

## Conseil municipal du 12 décembre 2019

### Ordre du Jour

- Finances
- Urbanisme
- Séisme du 11 novembre
- Divers

15

## III – Séisme du 11 novembre

- 1 - Conventions à intervenir avec les sinistrés et les hébergeurs pour le logement d'urgence et sollicitation du fonds FARU (O Péverelli)
- 2 - Acceptation par la commune des dons des collectivités locales, des entreprises et des particuliers (O Péverelli)
- 3 - Convention à intervenir avec l'association Mecen'Ardèche pour la collecte de dons en faveur de la Commune de Le Teil (O Péverelli)
- 4 - Trois conventions de mandat à intervenir avec le SDEA pour la réparation de biens immobiliers de la commune (Ecoles de Melas et du Centre / Hôtel des impôts) (M. Faisse)

18

**IV – Divers**

1 - Transfert de la compétence facultative Éclairage Public au SDE07 (G Griffe)